



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2347

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 9° - Albigny sur Saône - Caluire et Cuire - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Fleurieu sur Saône - Fontaines sur Saône - Genay - La Mulatière - Neuville sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or

objet : Rives de Saône - Approbation du bilan partiel de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2347**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 9° - Albigny sur Saône - Caluire et Cuire - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Fleurieu sur Saône - Fontaines sur Saône - Genay - La Mulatière - Neuville sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or

objet : **Rives de Saône - Approbation du bilan partiel de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a engagé un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

Le projet Rives de Saône entend valoriser les spécificités historiques de la rivière et des quartiers qu'elle traverse en créant notamment des itinéraires de redécouverte de la Saône et des quartiers limitrophes. Des berges aux quais, en passant par les chemins de promenade et les espaces avoisinants, le projet se compose de plusieurs opérations distinctes mais unies autour d'une même perspective : construire un espace de détente ouvert et vivant, du Val de Saône à la Confluence.

La stratégie opérationnelle du projet directeur a permis d'identifier des sites prioritaires d'intervention, parmi lesquels :

- d'ici le début d'année 2014 :

. la réalisation d'un cheminement piéton continu de 10 kilomètres en rive gauche au plus près de l'eau, du site de Confluence à l'île Barbe. Différents projets opérationnels permettent de créer ce cheminement :

. le projet Confluence,

. l'aménagement du bas-port Rambaud et de l'espace Kitchener Marchand à Lyon 2°,

. la création de la promenade du Défilé de l'espace Kitchener Marchand à Lyon 2° au bas-port Gillet à Lyon 1er,

. l'aménagement du bas-port Gillet de Lyon 1er à Lyon 4°,

. la création d'un chemin nature sur les bas-ports des quais Gillet et Clémenceau à Lyon 4° et Caluire et Cuire et le site de l'ancienne écluse à Caluire et Cuire,

. l'aménagement du débouché de la passerelle du palais de Justice sera l'occasion de traiter le lien entre les quartiers de la Presqu'île et du Vieux Lyon,

. l'aménagement de deux grandes promenades à l'échelle du Val de Saône sur les communes de Fontaines sur Saône et Rochetaillée sur Saône ;

- à plus long terme :

. l'aménagement des Terrasses de la Presqu'île : une fois le nouveau parking Saint Antoine construit, les bas-ports libérés par la destruction du parc actuel permettront d'envisager un projet d'espace public majeur du pont de la Feuillée au pont Bonaparte sur l'ensemble des bas-ports, quais et espaces publics limitrophes, ceci d'ici 2018,

. l'aménagement des quais de l'Industrie à Lyon 9° sera l'occasion de relier les rives au nouveau quartier d'ici 2016 et d'apaiser la circulation sur les quais au profit des modes doux,

. l'aménagement des marches de Neuville sur Saône permettra de retrouver le lien perdu entre les quartiers, le cœur de ville et la Saône d'ici 2016.

Pour donner une vue d'ensemble sur les aménagements de voirie, montrer leur cohérence avec les aménagements de promenade hors voirie et recueillir l'avis du public sur l'ensemble du projet-directeur Rives de Saône, il a été décidé par délibération n° 2010-1623 du 28 juin 2010 de lancer une concertation globale allant au-delà des seuls aménagements routiers soumis réglementairement à la concertation prévue par l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Les différents projets de voirie ou de promenade n'ayant pas nécessairement vocation à être réalisés ensemble et en une seule phase, des bilans de concertation partiels seront réalisés avant d'engager les phases opérationnelles afférentes aux différents projets. La concertation sur l'ensemble du projet global sera laissée ouverte jusqu'aux décisions à prendre pour les derniers aménagements projetés.

La procédure se déroule selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation a été mis à la disposition du public, aux heures habituelles d'ouverture à l'hôtel de Communauté, à l'hôtel de ville de Lyon, dans les mairies d'arrondissement de Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 9°, dans les mairies d'Albigny sur Saône, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines sur Saône, Genay, La Mulatière, Neuville sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or.

Ce dossier comprend notamment :

- des plans de situation,
- des notes explicatives sur les objectifs des différents projets,
- une présentation du projet directeur Rives de Saône,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public,
- une synthèse des éléments et observations déjà recueillis lors des précédentes actions d'information faites pour la présentation au public de ce projet.

Cette concertation préalable réglementaire a débuté le 5 juillet 2010 et le public en a été informé par un avis administratif précisant notamment la date d'ouverture. Il a été affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Communauté urbaine et dans les communes susvisées et a été publié dans le journal Le Progrès en date du 5 juillet 2010.

Les opérations livrées d'ici le début de l'année 2014 nécessitent le dépôt de dossiers réglementaires dans le cadre du code de l'environnement. Pour déposer ces dossiers, il est nécessaire de clôturer partiellement la concertation réglementaire sur les sites identifiés.

Il a été affiché le 2 mai 2011 aux emplacements réservés aux publications officielles à la Communauté urbaine et dans les communes susvisées et a été publié dans le journal Le Progrès du 2 mai 2011, un avis de clôture partielle de la concertation des opérations suivantes :

- la création de la promenade du Défilé de l'espace Kitchener Marchand à Lyon 2° au bas-port Gillet à Lyon 1er,
- l'aménagement du bas-port Gillet de Lyon 1er à Lyon 4°,
- la création d'un chemin nature sur les bas-ports des quais Gillet et Clémenceau à Lyon 4° et Caluire et Cuire et le site de l'ancienne écluse à Caluire et Cuire,

- l'aménagement du débouché de la passerelle du palais de Justice sera l'occasion de traiter le lien entre les quartiers de la Presqu'île et du Vieux Lyon,

- l'aménagement de deux grandes promenades à l'échelle du val de Saône sur les communes de Fontaines sur Saône et de Rochetaillée sur Saône.

Ce projet ne rencontrant aucune opposition, la Communauté urbaine décide de poursuivre la mise en œuvre des opérations précitées sur la base des objectifs et des principes d'aménagement tels qu'ils ont été arrêtés.

Il est donc proposé d'approuver le bilan partiel de la concertation.

La concertation préalable demeure ouverte sur les opérations suivantes :

- l'aménagement du bas-port Rambaud et l'espace Kitchener Marchant à Lyon 2°,
- l'aménagement des Terrasses de la Presqu'île,
- l'aménagement des quais de l'industrie à Lyon 9°,
- l'aménagement des marches de Neuville sur Saône ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan partiel de la concertation préalable, lancée par la délibération n° 2010-1623 du 28 juin 2010, du projet Rives de Saône.

2° - Autorise monsieur le Président à engager toute procédure nécessaire à l'instruction du dossier.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.